



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

RUSSIE.

Pétersbourg, le 20 décembre. — Notre *Gazette* du 5 décembre (vieux style), annonce que l'impératrice mère, pour tranquilliser l'empereur Constantin sur l'état de sa santé, a renvoyé près de S. M. son frère, le grand duc Michel. L'impératrice avait reçu le 3, des nouvelles de l'empereur qui assuraient que S. M. se portait bien, et faisait espérer son arrivée prochaine dans cette capitale.

— Dans la dernière séance du comité des ministres, celui des affaires étrangères a remis une proposition relativement aux travaux de la commission funéraire. Elle aura d'abord à sa disposition la somme de 50.000 roubles pour les premiers frais; elle est chargée de faire confectionner à Pétersbourg le cercueil, le drap mortuaire, le manteau impérial, la couronne et les autres objets nécessaires qui seront expédiés par courrier à Taganrog. Le comité rendra compte de ses opérations à S. M. l'empereur.

ALLEMAGNE.

Augsbourg, le 1er janvier. — On lit dans notre *Gazette* ce qui suit: Une lettre particulière de Paris s'imprime ainsi sur l'effet qu'y a produit la mort de l'empereur Alexandre: « C'était, comme l'on sait, le 17, que cette nouvelle parvint à Paris, par le télégraphe. La dépêche fut, selon la coutume, apportée à M. de Villèle. Il la décacheta, parut consterné et abattu, et se rendit en toute hâte auprès du roi. S. M. venait d'achever son déjeuner; elle entra aussitôt dans son cabinet, et bientôt après plusieurs courriers furent expédiés. Plus tard, le roi aurait dit que cette nouvelle causerait de la joie à tous ceux qui ne sont pas amis de sa famille. Le soir elle fut communiquée au corps diplomatique; le comte Pozzo di Borgo montra la plus vive douleur en l'apprenant. Les deux jours suivans, la cour témoigna beaucoup de tristesse, qui est maintenant un peu dissipée. En général, cet événement a fait une grande sensation dans Paris.

PRUSSE.

Berlin, le 31 décembre. — On lit aujourd'hui dans la *Gazette d'état*, l'article suivant: « Relativement à la nouvelle primitivement publiée par la *Gazette universelle*, portant que les frontières de la Russie avaient été fermées pour l'envoi de lettres et le passage de voyageurs, par suite de l'avis de la mort de l'empereur Alexandre, nous faisons observer qu'on n'a rien vu ici d'une pareille mesure en ce qui concerne les états prussiens. »

FRANCE.

Paris, le 4 janvier. — La souscription en faveur du général Foy, montait le 1er janvier, à Paris seulement, à 616,000 fr.

— L'espèce de disgrâce que M. le chargé du département des beaux arts a essuyé lui a causé, à ce qu'on assure une vive affliction. Dans l'amertume de son chagrin, il a rassemblé ses amis, et leur a demandé s'il ne conviendrait pas qu'il donnât sa démission: leur avis a été qu'il fallait supporter un moment de défaveur, avec d'autant plus de résignation, que l'occasion de prendre une revanche pourrait se présenter. Une considération pareille n'était point de nature à être repoussée; aussi celui à qui elle était faite s'est-il résigné à imiter l'exemple de M. de Villèle, qui reste à son poste envers et contre tout.

— On assure que M. le Maréchal Lauriston, a été désigné pour aller complimenter le nouvel empereur de Russie, quel qu'il soit. On se rappelle que M. de Lauriston, lorsqu'il était aide-de-camp de Napoléon, a été ambassadeur extraordinaire à St-Pétersbourg, et que lorsque l'armée française était à Moscou, il a été envoyé à plusieurs reprises au quartier-général russe, chargé d'une mission importante qui n'eut point de résultat. On dit qu'on avait aussi jeté les yeux sur M. le maréchal duc de Raguse pour la mission que va remplir M. de Lauriston.

— M. Morin, qui vient d'étonner Paris par un acte d'intolérance, n'en est pas à son coup d'essai. Cet instituteur a une succursale de sa pension à Fontenay-aux-Roses. La maison dans laquelle il l'a établie, était occupée, avant lui, par une famille très estimable et très distinguée, professant le culte hébraïque.

M. Morin n'osa point s'installer, lui et ses élèves, dans cette demeure satanisée, avant de l'avoir sanctifiée par une purification religieuse. Nous garantissons l'authenticité de ce fait, qui servira à expliquer la sainte horreur avec laquelle Monsieur Morin a repoussé les enfans du grand tragédien qui honore la France.

— *L'Eclaircur du Rhône* continue à nous donner des nouvelles de la marche que suit la procédure intentée contre l'auteur de la lettre à M. l'abbé de La Mennais, par suite des débats du procès du *Courrier* et du *Constitutionnel*.

« On nous assure, dit-il, dans son numéro du 29 décembre, que la procédure instruite contre M. Vurtz, vicaire de la paroisse St-Nizier, est complète, et que cette affaire va être incessamment soumise au tribunal correctionnel de Lyon. On nous assure encore que le prévenu, loin de chercher à se disculper, a positivement confessé, dans une déclaration signée de lui, qu'il avait eu l'intention formelle d'attaquer les libertés de l'Eglise gallicane, dans le sens qu'on entendrait, par ces libertés, les quatre propositions déclarées dans l'assemblée de 1682. M. Vurtz est ainsi poursuivi pour provocation à la désobéissance aux lois de l'état.

— M. d'Andrezel, ancien grand-vicaire du diocèse de Bordeaux, et inspecteur-général de l'université, vient de succomber à une maladie de langueur. Il avait été destitué l'année dernière. Voici ses dernières paroles qui ont été exactement recueillies: « Je tombe sous le couteau sacré: puissé-je être la victime expiatoire qui doit obtenir le pardon de ses ennemis. »

— On riait beaucoup hier dans le monde au récit de ce qui s'est passé le 31 décembre chez un ministre; on prétendait que S. Ex. avait reçu et fait défilé devant elle tous les officiers de sa maison.

— On écrit de Genève, dit un journal du soir, que M. le comte Capo d'Istria a reçu le 27 décembre des dépêches que l'on suppose avoir pour objet son rappel en Russie.

— Le 11 septembre dernier, la fille d'un protestant, M. E. Bosc, de l'arrondissement de Castres, disparut de chez son père, emportant les habits nuptiaux de sa mère, dont elle avait enfoncé les armoires. On suppose que cette jeune personne, âgée de moins de seize ans, avait été entraînée à un acte aussi coupable par les suggestions d'une dame catholique et d'un curé des environs, qui voulaient l'engager à changer de religion. Le père, après la fuite de sa fille, fut trouver le curé qui lui avoua qu'il avait connaissance de l'événement; que lui-même avait donné un chapellet et avait offert de l'argent à cette jeune personne qui lui avait communiqué son projet de changer de culte; que, du reste, elle était bien où elle se trouvait.

Ces faits ont été dénoncés par le père à M. le procureur du roi à Castres. Aujourd'hui, on lit dans une feuille une lettre de M. Bosc, concernant le résumé de sa plainte. Comme l'événement remonte à quatre mois, on demande si le plaignant a enfin retrouvé son enfant et si les séducteurs ont été punis.

Voilà une circonstance dans laquelle les magistrats ne sauraient déployer assez de sévérité, car l'acte est criminel, et la réclamation légitime. Il ne s'agit point ici de l'exposé d'une doctrine, ni d'une simple prédication, faite loyalement et au grand jour, avec la mesure que la matière comporte: il s'agit d'un plan de séduction, suivi d'effets criminels.

PAYS-BAS.

Gand, le 5 janvier. — M. Walter, inspecteur-général de l'instruction publique, est descendu à l'*Hôtel des Pays Bas*, revenant de Bruges. Avant son départ M. l'inspecteur avait visité notre collège royal, dont il a paru fort satisfait, et on a l'espoir fondé que cet établissement remarquable aura bientôt un principal. M. Walter a fermé officiellement le collège de Thielt, où les classes avaient déjà cessé depuis plusieurs jours, après qu'on eût été informé du refus formel des professeurs de reconnaître le gouvernement. Le collège d'Ypres sera entièrement réorganisé pour le 15 janvier; l'ancien directeur seul restera.

— On assure qu'on s'occupe déjà de la régénération du collège d'Alost.

Bruxelles, le 5 janvier. — Plusieurs personnes ont été hier et avant-hier admises à voir le corps embaumé de David, exposé sur un lit mortuaire; à côté se trouvaient ses insignes de la légion-d'honneur, ainsi que son costume de membre de l'Institut. Un admirateur du grand talent de cet artiste avait posé sur sa tête une couronne de laurier. En face du corps était placé une excellente copie faite par ce peintre lui-même de son magistrique tableau représentant le *Passage du Mont-St-Bernard*.

Le transport de la dépouille mortelle aura lieu demain samedi 7 janvier; le cortège sortira de la maison mortuaire à trois heures; les coins du drap seront portés par quatre de ses élèves. Le corps sera déposé dans un des caveaux de l'église des SS. *Michel et Gudule*, jusqu'au jour des funérailles solennelles.

LIÈGE, LE 6 JANVIER.

On nous donne de La Haye la nouvelle importante qui suit : Elle répondra à ceux qui rejetaient sur le gouvernement seul les lenteurs et les difficultés interminables qui depuis si longtemps entravent nos négociations avec la cour de Rome.

« Le gouvernement va faire publier toutes les pièces des négociations avec le pape : on y verra les prétentions exorbitantes de l'ultranontanisme : la demande de remettre les registres de l'état civil entre les mains des prêtres, n'est pas celle qui étonnera le moins. »

— Le roi de Bavière, fidèle à la promesse qu'il a faite en montant sur le trône de ne gouverner que dans l'intérêt et pour le bonheur du peuple, continue son système de réductions de dépense, en même temps qu'il encourage et soutient de ses propres fonds les entreprises vraiment utiles. Ainsi il vient d'accorder 8,000 fl. pour l'essai en grand d'un chemin de fer qui traversera les terrains les plus difficiles. Les travaux sont déjà commencés.

— Le prince d'Orange est arrivé le 4 dans la matinée à La Haye, de retour de son voyage de Bruxelles.

— On mande de Vienne, le 29 décembre :

« S. A. I. l'archiduc Ferdinand d'Este, commandant en Hongrie, et beau-frère de S. M. l'empereur, se rend à Pétersbourg pour complimenter le nouvel empereur sur son avènement au trône. Une suite nombreuse et brillante accompagnera S. A. I. dans cette mission extraordinaire. Aussitôt que la notification formelle de la part de la cour de Russie sera arrivée ici, le prince se mettra en route.

— On mande de Semlin, le 23 décembre :

Des lettres particulières de Seres du 10 décembre, mandent que le pacha de Salonique, Omer Vrione, a intercepté une correspondance par laquelle il a appris que le sultan avait envoyé vers lui un Capidschi-Baschi pour avoir sa tête. Sur cet indice Omer se serait jeté avec 2,500 hommes dans le fort de Salonique, et se serait déclaré en état d'insurrection contre la Porte.

[* Cette importante nouvelle paraît toute fois avoir encore besoin de confirmation.

— Paris est la ville du monde où il y a le plus de théâtres, et où il apparaît le plus de nouveautés dans le courant d'une année. On a remarqué que celle qui vient de s'écouler a été moins féconde que les précédentes en pièces nouvelles. Elle n'en a fourni que 168, parmi lesquelles 22 n'ont pas achevé de voir le jour, ce qui réduit le nombre des pièces viables à 146, dont 90 sont mortes un quart-d'heure après leur naissance. Sur les autres, au nombre de 66, 32 seulement paraissent devoir survivre au 31 décembre : parmi celles-ci on en remarque 4 au Théâtre-Français, 2 à l'Opéra-Comique, et une seulement à l'Opéra. L'Académie royale de musique, qui a donné cinq opéras nouveaux, a fourni cinq articles nécrologiques. Les nouveautés du Vaudeville ont paru inaperçues, non pas qu'elles fussent dépourvues de mérite, mais parce que le public, accoutumé à n'entendre parler de lui qu'au Palais-de-Justice, ne comptait plus que ses procès. Le théâtre de la Porte Saint-Martin est celui qui a eu le plus constamment la vogue. Son *Jocko*, après avoir absorbé pendant dix mois l'attention publique, efface encore toutes les renommées contemporaines.

Le rapport présenté par le ministre de l'intérieur à la seconde chambre le 24 novembre dernier, sur l'état des écoles supérieures, moyennes et primaires en 1824, renferme des détails extrêmement intéressants, et que liront avec plaisir tous les amis de l'instruction; en voici quelques extraits.

S. Exc. commence par se féliciter de pouvoir apporter de nouvelles preuves que l'instruction publique est un objet constant des soins du gouvernement.

Relativement aux écoles primaires, le ministre rappelle les différents réglemens émanés successivement depuis 1814, lesquels établissent maintenant l'administration des écoles sur un même pied et la font marcher d'après les mêmes principes, dans tout le royaume. Par la mesure qui interdit l'enseignement à toute personne jugée incapable, et par celle qui prescrit la visite régulière des écoles par les inspecteurs, les progrès déjà faits seront maintenus, et les imperfections qu'on rencontrerait ailleurs disparaîtront bientôt.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, même dans les provinces les plus avancées, pour que le désir du Roi de voir partout les habitans même les plus pauvres, recevoir une bonne instruction, soit rempli. Ce qui s'oppose à la marche rapide de l'amélioration, c'est le défaut de moyens pécuniaires soit pour bâtir ou mieux disposer les salles d'écoles ou les maisons des instituteurs, soit pour donner à ceux-ci des revenus suffisants, soit pour faire jouir gratuitement les pauvres de l'avantage de l'instruction. Le Roi y a pourvu de la caisse de l'état, pour une grande quantité de communes par une somme de f. 243, 583 83; mais ces secours sont loin d'être proportionnés aux besoins; et il n'a pu être fait plus, à cause de la quantité d'objets de dépenses auxquels le trésor doit pourvoir avant tout; heureusement le ministre a la satisfaction d'annoncer que les états de quelques provinces ont déjà commencé à porter sur leurs budgets au profit de l'instruction primaire, des sommes s'élevant pour 1823 à f. 28,883, et pour 1824 à f. 30,512 50, et plusieurs budgets déjà arrêtés, pour 1825, donnent l'espérance d'une augmentation progressive de subsides pour cet intéressant objet dans un plus grand nombre de provinces.

S. Exc. cite entr'autres le zèle des états de la province d'Utrecht, et particulièrement celui des états du grand-duché, d'autant plus louable que cette province peut être comptée parmi les moins aisées.

Du reste, il conste des rapports reçus que dans la plupart des provinces beaucoup de communes, tant de leur propre mouvement qu'à l'instigation des administrations provinciales et d'inspecteurs actifs de districts ou de commissions locales, ont consacré des sommes assez fortes au profit de leurs écoles, et plus particulièrement pour la bâtisse, la reconstruction ou l'amélioration des salles.

Le *Courrier Français* de ce jour contient un long article sur la légitimité et les révolutions de palais en Russie. Il est curieux de voir comment, l'ordre de la succession au trône a été observé depuis Pierre I^{er}.

Le pouvoir ne fut héréditaire dans la maison de Romanof que jusqu'à Pierre I^{er}. On sait que ce prince changea la loi de l'état, ou l'usage qui en tenait lieu, en haine d'Alexis, et qu'il nomma pour lui succéder sa femme Catherine, aventurière, jadis trouvée à Marienbourg. Qu'il se soit repenti en mourant, qu'il ait existé un testament en faveur de la princesse Anne, sa fille, testament supprimé par Menzikoff, qui avait avec l'impératrice des liaisons criminelles, ce sont autant de doutes que l'histoire n'a point résolus; mais toujours est-il certain que, peu soucieux de légitimité et obliant le sang de Pierre I^{er}, les Russes obéirent à la paysanne de Marienbourg. A la mort de cette souveraine, recommencèrent les rapides détronemens et les chutes soudaines, les usurpations sur ce trône absolument tombé en quenouille. Après Catherine, la couronne passa à Pierre II, petit-fils de Pierre-le-Grand, et fils de ce malheureux Alexis, proscrit et immolé par son père. Des mains d'un enfant, le sceptre tombe de nouveau dans celles d'une femme; ce fut la princesse Anne, duchesse douairière de Courlande, quoique régulièrement et légitimement, ce dût être sa sœur aînée; mais la primogéniture était une condition dont on ne tenait nul compte, et Pierre I^{er}. lui-même n'avait régné qu'au détriment de son frère aîné Ivan.

Anne, par son testament, avait appelé au trône sa nièce, duchesse de Mecklenbourg, mariée au prince de Brunswick-Lunébourg; mais au lit de la mort on lui suggéra une résolution nouvelle; ce fut le fils de cette princesse, enfant au berceau, qui fut nommé empereur.

Il existait cependant une fille de Pierre I^{er}, la princesse Elisabeth. Une conspiration se forma en sa faveur; le prince et la princesse de Lunébourg qui gouvernaient sous le titre de régens, furent conduits en Sibérie avec le futur empereur leur fils, que depuis, en 1764, l'impératrice Catherine fit poignarder.

Elisabeth testa en faveur de son neveu, prince de Holstein Gottorp ou d'Oldenbourg, fils d'Anne, fille aînée de Pierre-le-Grand. Ce malheureux prince fut, si l'on veut, la tige de la maison régnante. On sait les désordres de Catherine, l'impuissance de Pierre III et toutes les causes enfin qui ont élevé de doutes graves sur la question de savoir si une goutte du sang de Romanof coule encore dans les veines des princes actuels.

Pierre III est empoisonné et étranglé en 1762 après six mois de règne, remplacé par sa femme issue de la petite maison princière allemande de Holstein Entin. La Russie accepte et adore le jong illégitime de cette étrangère.

En 1796, à la mort de la grande Catherine, Paul^{er}, généralement réputé le fils de Soltykoff, le premier amant de sa mère, monte sur le trône.

Il est étranglé en 1801 à la suite d'une conspiration dont la trame n'a pas encore été bien éclaircie, et en expirant s'écrie : Constantin Constantin !

Alexandre, l'aîné de ses fils lui succède : les coupables, ceux que la voix publique accuse de la fin tragique de Paul I^{er}, sont écartés de la capitale, et le nouveau règne commence avec une admirable tranquillité.

Alexandre vient de succomber à son tour, on ne sait encore comment. Mille versions contradictoires circulent avant que la vérité puisse s'établir. La même incertitude règne sur ses dispositions testamentaires, et l'on ne sait encore quel est celui de ses frères dont la légitimité sera consacrée par le droit et confirmée par la fortune.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Moreau de Jonnés vient de publier sur le commerce du 19^e siècle, un ouvrage qui sera recherché avec empressement et qui contient une foule d'aperçus et de faits pleins d'intérêt sur le commerce de la France et de la Grande-Bretagne.

« Le sol de la France, dit M. de Jonnés, est évalué à 27,000 lieues carrées, celui de la Grande-Bretagne à 13,396. Cependant le produit brut de l'agriculture anglaise excède la valeur de celui de l'agriculture française de 947 millions de francs, c'est-à-dire de près d'un sixième, malgré la différence de moitié en faveur de la France, sous le rapport de l'étendue territoriale.

« Les causes de cette immense supériorité de l'agriculture anglaise sont les dessèchemens, les irrigations, les améliorations du sol par des engrais, la multiplication des bestiaux, l'étendue des prairies artificielles, la pratique de la conservation des foins en meules, la meilleure fabrication des instrumens de labour et des outils, leur usage beaucoup plus étendu, la construction moins imparfaite des usines et des maisons rurales; enfin, les avantages résultant des clôtures, des barrières et d'une foule de détails qui dépendent d'une industrie perfectionnée, et du secours que donne une grande masse de capitaux.

L'auteur indique ensuite les moyens qu'il croit susceptibles d'application au développement de l'agriculture en France : « Versez, dit-il, au fond de nos provinces les capitaux dont elles ont besoin, et dont l'acquisition n'est possible que par la prospérité du commerce et de l'industrie, ces deux branches essentielles de la richesse publique. Perfectionnez les manufactures, multipliez leurs produits, ouvrez à l'exportation de nouveaux débouchés; augmentez enfin le nombre et l'extension de nos transactions commerciales... »

Il y a de quoi réfléchir, en lisant dans l'ouvrage de M. Moreau la liste des vingt principaux propriétaires fonciers de la Grande-Bretagne, de-

puis le duc de Northumberland avec ses trois millions six cent mille livres de rentes, jusqu'à l'honorable sir Francis Burdett, qui n'en possède que sept cent vingt mille. Ce revenu de quarante millions partagé entre vingt citoyens, est un phénomène d'économie politique digne d'observation.

L'auteur cite la France et l'Angleterre au nombre des pays de l'Europe, caractérisés par cette direction industrielle, source de toutes prospérités durables.

On calcule que le département de la Seine-Inférieure possède cent cinquante manufactures à filer le coton, qui ont chacune de trois à douze mille fuseaux, et même quinze mille. Il y en a cent dans le département du Nord, et autant dans celui de l'Aisne; dans le Haut-Rhin, on en connaît qui comptent trente mille fuseaux. On évalue de trois à quatre mille le nombre des ingénieurs en machines que nous possédons maintenant, et des informations récentes, font monter à seize mille celui des ouvriers anglais qui ont été attirés en France de 1822 à 1825. Espérons que l'usine d'Edwards, à Chaillot, et celle Manby et Wilson à Charenton, répandront une assez grande quantité de machines à vapeur pour que la France puisse entrer en concurrence avec l'Angleterre qui en possède plus de dix mille, et qui s'est créé ainsi une puissance équivalente au travail de trois millions d'hommes.

UNIVERSITÉ DE LA VIRGINIE, FONDÉE PAR M. JEFFERSON.

Pour se faire une idée de l'université de Virginie, qu'on se figure quatre rangs parallèles de bâtiments, de 600 pieds de long, et entre les deux rangs du milieu une place de 200 pieds de largeur, terminée à l'une des extrémités par un bel édifice circulaire. Les deux rangs du milieu se composent de dix édifices à deux étages, appelés pavillons, qui servent de demeure aux professeurs et à leurs familles, et qui communiquent par des bâtiments d'un étage, destinés à recevoir deux étudiants chacun; ces dortoirs sont au nombre de 27 de chaque côté. Les pavillons dont les façades se correspondent, sont des beaux édifices, de styles différents, et qui rappellent tous quelques-uns des plus parfaits monuments de l'architecture.

Ces nombreux édifices ont été bâtis dans le meilleur style à très-peu de frais, grâce à la surveillance de M. Jefferson, et au don qu'il a fait de bois de construction et de pierres tirées de ses propres domaines. Tous les jours, pendant la construction de ces édifices, il consacrait quelques heures à l'inspection des travaux; il a fait lui-même les achats de matériaux et les a payés de son argent. La dépense totale, en y comprenant l'acquisition de 200 acres de terre, et la construction de l'observatoire, n'excédera pas 400,000 dollars.

Toutes les branches des sciences seront enseignées à l'université, excepté la théologie qui n'aura point de chaire. C'est que nulle secte n'étant prédominante, nulle église constituée dans notre pays, la communauté ne doit pas supporter les frais de l'enseignement d'une doctrine particulière ou de dogmes religieux. Mais on a proposé à quelques respectables évêques, presbytériens, et membres du clergé des autres communions, de s'y établir; et on ne doute pas que les jeunes gens qui auront du goût pour la théologie ne trouvent pendant leur séjour à l'université autant de facilité à se préparer pour la chaire, que dans tout autre séminaire des Etats-Unis. On ne peut certainement pas désirer une mesure plus libérale.

M. Jefferson pense aussi à transporter dans cette institution quelque chose du système de M. de Fellemberg. Il propose donc qu'un agriculteur également éclairé par la science et l'expérience cultive la terre qui appartient à l'établissement, et qui a 200 acres environ d'étendue, en sorte que les fils des planteurs aient occasion d'apprendre le mode de culture le plus approprié au sol et au climat de ce district. On a aussi l'intention d'établir sur le terrain de l'université des ateliers pour les forgerons, les charpentiers et autres artisans, à condition qu'ils apprendront aux étudiants l'usage des outils dont ils se servent.

Le gouvernement de l'institution aura quelques rapports avec celui d'une république. Quelques étudiants, du caractère le plus sage et de la conduite la plus régulière, seront chargés de maintenir l'ordre, d'assembler une cour pour juger ceux qui auront trahi, et d'exercer dans l'enceinte de l'université les fonctions confiées dans notre pays aux officiers civils.

Le traitement de chaque professeur est fixé en ce moment à 1,500 dollars, plus le logement. Mais lorsque les étudiants seront aussi nombreux qu'ils le deviendront suivant toute apparence, les droits de surveillance pourront faire monter ce traitement jusqu'à 3,000 dollars. M. Jefferson pense que cela est suffisant pour attirer d'excellents professeurs de l'Ecosse, du continent et des Etats-Unis.

COMMERCE.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 5 janvier. — Dette active, 55 172 56. Différée, 15 116 1 116. Bill. de chance, 20 172 21. Synd. d'amort., 97 112 374. Rentes remb., 87 172 88. Lots dito, 00. Act. de la soc. de comm., 91 91 374.

CHARADE.

Combien souvent l'hypocrisie
Peint de mépriser mon premier
Et de révéler mon dernier.
Parfumé comme l'ambrosie
Mon tout, d'éclatante couleur,
Nous plaît, surtout par sa douceur.

Le mot du dernier logogriphe est *Rosée*, où l'on trouve *Oseé*, *rose* et *ose*.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 8 janvier 1826, N. 10 du 3e. mois de l'abonnement, *Robin des bois*. On commencera à 5 1/2 précises par *Les Deux Ménages*, comédie en 3 actes. Les portes et les bureaux seront ouverts de bonne heure.

Lundi 9 janvier 1826, N. 8 arriéré du 3e. mois de l'abonnement, la 1re. représentation de *Salvator et Cascaro*, ou *les frères invisibles*, mélodrame nouveau en 3 actes, orné de tout son spectacle, costumes, décors, tableaux, incendie, etc.; et la 1re. reprise du *Bureau de loterie*, ou *le Savetier calculateur*, tableau-comique en un acte. — Au premier jour, la 1re. représentation du *Maçon*, opéra-comique en 3 actes.

TAXE DU PAIN. — Du 7 janvier.

PAIN DE	Seigle. . . .	13 1/2
	Ménage	20 1/2
	Blanc.	29

TEMPÉRATURE DU 7 JANVIER.

A 9 h. du mat., 1 au-dessous 0; à 4 h. ap.-midi, 1 d. au-dessous.

ETAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 6 janvier.

Naissances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 1 fille, 1 homme, 3 femmes; savoir :

Martin Braive, âgé de 83 ans, tissand, faub. Ste. Marguerite, époux en 4es. noces d'Elisabeth Benez.

Lucie Harsé, âgée de 86 ans, rue sous l'Eau, veuve de Jean-Joseph-Toussaint Guilmain.

Elisabeth Boshouwers, âgée de 59 ans, propriétaire, rue Ste. Ursule, veuve de Jacques-Joseph Bertrand.

Marie-Françoise Jorissen, âgée de 36 ans, sans profession, rue Neuve, n. 441.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

PAR PERMISSION.

REDOUTE au bénéfice du Sr. GROSFILS, le mercredi 18 du courant, à la salle des redoutes du spectacle. Prix: 1 fl. 50 cts.

(750) Aujourd'hui dimanche, on jettera une rue de DINDONS chez GERMAY, faubourg Ste. Marguerite, n. 304.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très-fraîches.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la Balance, vient de recevoir un nouvel envoi d'huitres anglaises première qualité, à 1 florin 89 cents le cent.

F. HARDY, derrière l'hôtel-de-ville, a reçu des huitres anglaises très-fraîches.

PARFONDRY, der. l'Hotel de-ville a reçu des huitres anglaises.

A louer pour le premier mars prochain, l'agréable maison avec jardin occupée par M. le notaire Deliége, près de la chaussée de Fléron. S'y adresser, ou au numéro 1135, Outre-Meuse, à Liège.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

C. REMYENS, logée hôtel des Pays-Bas, à l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de très beaux schals et un assortiment de mérinos de France, ainsi qu'une quantité d'autres objets trop long à détailler. Vu l'affluence de monde qu'elle a eu jusqu'à présent, elle a remis son départ au douze courant.

ADMANACH DU COMMERCE

De Liège, Verviers, Huy, Spa et leurs environs.

Mr. F. PERY, éditeur, a l'honneur de donner avis à MM. les souscripteurs que la grande surabondance de matériaux qu'on a bien voulu lui communiquer, le met dans l'impossibilité de le faire paraître avant le courant de février 1826. Il espère que ce retard sera compensé par l'augmentation de cet ouvrage et les soins dont il a été l'objet.

On demande un bon compositeur. S'adresser rue Féronstrée, à l'Etoile d'or, n. 568.

(734) LICITATION. — Vente pour sortir de l'indivision.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Liège, le 24 octobre 1825, dûment enregistré, il sera procédé le 17 janvier 1826, à deux heures de relevée, pardevant M. Boverie, juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau établi rue Neuvice, à Liège, n. 939, par le ministère de Mtre. B. E. DUMONT, notaire, commis par le jugement susdaté, à la vente aux enchères publiques, 1° d'une maison et dépendances, sise rue Féronstrée, n. 573, à Liège.

2° D'une maison et dépendances, sise, sise Marché-aux-Fruits, n. 1076, à Liège.

S'adresser, pour connaître les conditions, à Mtre. AMORÉ, avoué, à Mr. N. CARLIER, Hors-Château, à Liège, et audit notaire.

NOUVEAU CABINET DE LECTURE,

à l'imprimerie philosophique, chez J.-P.-B. LATOUR, rue Féronstrée, n° 676.

La bibliothèque en abonnement est composée d'un grand nombre de romans des meilleurs auteurs, histoire ancienne, moderne et contemporaine; théâtre dans tous les genres; poésies, voyages, littérature, etc. Le prix est de 95 cents par mois pour tous les genres, ou de 4 cents par volume pour les romans. — Le magasin de librairie en vente est assorti de livres de piété, livres classiques, nouveautés pour l'amusement et l'instruction de l'adolescence; livres de sciences, arts et métiers, etc.

Les souscriptions ouvertes à l'imprimerie philosophique sont, l'Exposition du système du monde, par le marquis de Laplace, édition garantie conforme à la cinquième de Paris, fl. 2 83 cents; le Cours Normal de géométrie et de mécanique à l'usage des ouvriers, fl. 2 83 cents chaque vol. séparément. L'Histoire des ducs de Bourgogne, par le comte de Barante, 20 vol., fl. 9 45 cents. L'Histoire de la révolution française, par Dulaure, orné d'un grand nombre de bonnes gravures. L'histoire de Napoléon par Le Gallois. Napoléon peint par lui-même, L'histoire de Napoléon, par Touchard-Lafosse et St. Amand. Mémoires de Napoléon, corrigés par lui-même. Le guide aux manufactures des Pays-Bas. Les Fastes universels, etc.

Avec permission de MM. les bourgmestre et échevins
GRAND COSMORAMA.

Ce cosmorama, appartenant au sieur Van Hossenbergh, est le même qui a été exposé au Palais-Royal à Paris. Ce spectacle offre les vues vivantes de plusieurs capitales et autres grandes villes. L'illusion est si complète, qu'on se croit transporté sur les lieux mêmes.

Ce cosmorama est éclairé par le gaz, et les vues sont changées tous les cinq jours. Il ne restera que peu de tems en ville.

Le prix d'entrée est de 25 cents par personne; les enfans ne paieront que 15 cents.

Le salon, qui sera bien chauffé, est ouvert aujourd'hui dimanche et jours suivans, à la *Halle des Drapiers*, depuis 3 jusqu'à 9 heures du soir.

A vendre, avec beaucoup de facilités pour le paiement, une belle et grande maison, avec de beaux jardins garnis d'arbres des meilleurs fruits, jouissant d'une très belle vue, remise et écurie, située au bas de Pierreuse, n. 330. On détachera, au gré de l'acquéreur, la remise, l'écurie et un des jardins.

S'adresser, pour connaître les conditions, chez l'avoué DEPOYTHIÈRE, rue Basse-Sauvinière, n. 800.

On a perdu hier depuis Henri-Chapelle jusqu'à Liège, un petit paquet contenant un coupon de soie bleue. Bonne récompense à celui qui le remettra au bureau de ce journal.

(749) Le lundi trente janvier 1826, à deux heures après midi, il sera procédé par devant M. le juge-de-peace du quartier du nord de cette ville, en son bureau, rue Neuvice, par le ministère du notaire BOULANGER, à la vente aux enchères d'une fonderie avec ses fournaux, bâtimens d'habitation, de très grands magasins bâtis en pierres et briques, couverts en ardoises, grande cour et dépendance, située à Liège, quai St-Léonard, n. 24, ayant aussi une issue par une porte charretière au faubourg St-Léonard.

Cet immeuble est non-seulement propre à la destination de fonderie, mais aussi à différens autres commerces, tels que marchand de houille ou marchand de grains, y ayant de très beaux et vastes greniers au-dessus des magasins.

S'adresser audit notaire pour connaître les clauses et conditions de la vente.

(699) AU PRIX FIXE.

Le marchand qui est déballé au Café de la Comédie, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un nouvel assortiment de jeux de loto complet et autres, jetons et fiches, ciseaux fins, lunettes et lunettes de spectacle, pains à cacheter, mignonnettes et autres à 1 fl. 10 cents la livre, ciseaux, couteaux de table, canifs, boîtes de veilleuses, briquets physiques, et jeux de dominos qu'il vend à 14 cents la pièce. Il a toujours un assortiment de tabac de Paris, 1ère qualité à 95 cents le 172 kilogramme, et du prince régent à 1 fl. 70 c. idem.

J. N. COUNE, peintre, demeurant présentement rue devant les Carmes, n. 424, continue une *étude de dessin industriel* appliqué à tous les arts et métiers qui en sont susceptibles.

AGENCE D'AFFAIRES,

Rue derrière la Magdelaine, n. 131, à Liège.

Flatté de la confiance dont on l'honore, Jean-Baptiste LARDI-MOIS rappelle au public qu'il continue à rédiger mémoires et pétitions, ainsi que tout acte et transaction autorisés par nos lois. Il fait les déclarations de succession; les bordereaux d'inscriptions hypothécaires; renouvelle ces derniers. En constatant l'absence des militaires, il fait généralement leurs réclamations, et notamment celles des miliciens: il se charge encore d'être l'organe des contribuables. Les indigens obtiendront ses soins *gratis*.

De même que par le passé, ce Gérant d'Affaires intervient dans les opérations commerciales et spéculatives. Intermédiaire permanent entre le capitaliste et l'emprunteur, il procure constamment des fonds au taux légal; c'est de cette manière qu'il est chargé des placements suivans: 1° 4500 fl. P.-b. sur billets; 2° 14000 fl. sur hypothèques; 3° et 1169 fl. à 3 o/o.

Un beau poêle à colonne, tout neuf, à vendre de rencontre. S'adresser au bureau de cette feuille.

(744) A louer plusieurs maisons de campagne aux environs de Liège. S'adresser à M. JENICOT, avocat, rue des Sœurs-Grises, à Liège.

En vertu du jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Huy, le 12 décembre 1825, lequel jugement a été dûment enregistré, Me. DELCHAMBRE-RAIKEM, avocat, curateur à la succession vacante de Marie-Joseph Dumont, en son vivant, négociante à Huy, fera vendre en hausse publique le lundi seize janvier 1826, par le ministère de Me. CHAPPELLE, notaire à ce commis, et par devant Monsieur le juge de paix du canton de Huy, en son bureau place St. Severin, une maison propre au commerce, située audit Huy, rue Griange, n. 274, tenant de deux côtés à M. Wauters, et d'un troisième à M. Dossogne.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, et chez le curateur, auquel devront s'adresser les personnes désireuses de voir la maison.

W. de MOLL, artiste pour les BANDAGES HERNIAIRES, perfectionnés par lui et qu'il donne à l'épreuve, est actuellement domicilié aux degrés de St-Pierre, n. 17, à Liège.

Samedi 21 janvier 1826, au lieu du 6, à une heure de relevée, le notaire DELVAUX, vendra sur adjudication volontaire, en son étude place Verte à Liège, six maisons, avec jardins, dont une très spacieuse, bâtie en pierres et briques, propre à tout commerce; plus, environ 86 perches P.-B. de terre et prairies bien arborées et trois rentes. Ces immeubles sont situés à Montegnée, et seront vendus en huit lots; le cahier des charges est à voir chez ledit notaire.

Vente pour sortir de l'indivision.

Lundi 23 janvier 1826, aux deux heures de relevée, on exposera en vente publique, en l'étude et par le ministère de M^e LIBENS, notaire, place St. Pierre, n. 21, à Liège, une forme patrimoniale, composée de bâtimens d'exploitation, sis à Berloz, avec 58 bonniers 20 perches 96 aunes P.-b. de terre, labourable, jardin, verger et pré, dont 9 bonniers 12 perches 85 aunes d'enclos, assise de bâtimens, jardin et prairie, et le restant en terre labourable, le tout situé dans la commune de Berloz et environs, canton de Waremme, province de Liège, déteu à bail par le sieur François Rigo et autres. S'adresser, pour en connaître les clauses et conditions, chez M^e BERLEUR, avoué, et en l'étude dudit notaire. Dans l'intervalle, on peut traiter de gré à gré.

BELLE VENTE DE CHÊNES.

Mercredi et jeudi, 25 et 26 janvier 1826, à dix heures précises du matin, on vendra publiquement aux enchères, dans les bois de Fanson, situés sur les communes d'Aywaille et de Xhoris, province de Liège,

500 chênes, propres à tout usage, arbres de moulin, d'usine, etc. dont plusieurs ayant 3 à 3 1/2 aunes de circonférence.

Il y sera aussi vendu plusieurs beaux hêtres, frênes, peupliers et bois blanc.

Le tout à crédit, et aux conditions à prélire.

Lesdits bois sont situés entre l'Emblève et l'Ourte, à deux milles de cette dernière rivière.

LUSTINGER, fabricant de bonneterie, à Troyes (en France), a l'honneur de vous prévenir qu'il vient d'arriver en cette ville avec un assortiment de trois mille douzaines de bas, bonnets et chaussettes en écreu blanc et de couleurs, tels que bas de femme, depuis 35 cents jusqu'à 2 fl. 85 cents la paire, idem à jour, depuis 60 cents jusqu'à 7 fl. 10 cents; bas d'hommes à côtes et unies, depuis 70 cents jusqu'à 2 fl. 86 cents, ainsi que bonnets, chaussettes et bas d'enfans de toutes qualités et grandeurs, tissés en 4 et 5 fils, au juste prix de fabrique, place St. Lambert n. 9, maison M. Gysselink, ci-devant hôtel du Lion belgeque.

A VENDRE DE HASARD

Un bon piano à cinq octaves et demie, d'Hoeberechts. S'adresser quai d'Avroy, n. 621.

M. WALTHERY, rue sous la Petite-Tour, n° 63, à Liège voulant cesser entièrement son commerce d'aunages, vendra à prix fixe et considérablement réduit, les marchandises de diverses espèces qui lui restent.

On désirerait trouver une bonne, sachant parfaitement soigner de très jeunes enfans. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre un joli bien de campagne à proximité de la ville d'Aix-la-Chapelle. S'adresser au bureau de cette feuille.

(747) Le lundi 16 janvier 1826, deux heures et demie de relevée, le notaire BERTRAND vendra aux enchères publiques, en son étude, place St. Pierre, n. 871, une belle et bonne maison, sise à Liège, rue des Foulons, n. 1047, ayant trois issues, deux caves, huit pièces à feu, deux grands greniers, cour, remise, écurie pour huit chevaux, pompe et citerne.

S'adresser, pour voir ladite maison, à Liège, quai de la Sauvinière, n. 825, et pour connaître les conditions de la vente, en l'étude dudit M^{re} BERTRAND, notaire.

(731) Vente par licitation entre majeurs et mineurs.

Le jeudi 12 janvier 1826, à 2 heures de l'après-midi, par devant M. le juge-de-peace du quartier du Nord, en son bureau rue Neuvice, à Liège, et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, il sera procédé, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance, séant à Liège, en date du 9 décembre 1825, enregistré à la vente aux enchères publiques d'une maison et dépendances, située à Liège, rue Hors-château, n. 94.

S'adresser au dit M^e BERTRAND, notaire, ou au bureau de ladite justice de paix, pour avoir communication du cahier des charges.

(733) Vente publique de bestiaux, instrumens aratoires, etc.

Mercredi, 11 janvier 1826, à dix heures du matin, l'héritière de la dame veuve de Simon Galler, de Jemeppe, feront vendre aux enchères publiques, au vieux château à Jemeppe, où elle est décédée, par le ministère du notaire SERVAIS, tous les bestiaux, instrumens aratoires, meubles et effets qui servaient à l'exploitation de la ferme dudit château, consistant en beaux chevaux, bêtes à cornes de la plus belle espèce, truies, cochons dits *nourains*; charrettes, tombereaux, instrumens de labour de toute espèce, harnais, échelles, tonneaux, et une grande quantité d'autres objets; plus beaucoup de pommes de terre, betteraves et autres denrées. Au comptant ou à crédit.